

SYNDICAT MIXTE OUVERT DE LOGEMENT SOCIAL (SMOLS)

COMITÉ SYNDICAL

Séance du 31 MARS 2023

DÉLIBÉRATION N°2023 - 3 b

BUDGET PRIMITIF 2023

DATE DE LA CONVOCATION : 24 MARS 2023

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Delphine LABAILS

ÉTAIENT PRÉSENTS : (20) membres

- Département de la Dordogne (10 membres) :
Titulaires : BOUSQUET Dominique, FAURE Marie-Laure, LAFAYE Raphaëlle, MAGNE Jean-Michel, MARSAT Marie-Lise, MOSSION Laurent, NEVERS Juliette
Suppléants : CAPPELLE Carline, RANOUX Jacques. VOLPATÓ Mireille,
- Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux (6 membres) :
Titulaires : BELLOTEAU Vincent, CHABREYROU Véronique, FRANCESINI Hélène, LABAILS Delphine, LEGAY Emmanuel, MARTY Alain.
- Communauté de communes Pays de Fénelon (1 membre) :
Titulaire : BONNEFON Patrick.
- Communauté de communes du Pays Ribéracois (1 membre) :
Titulaire : LAFAYE Francis.
- Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord (1 membre) :
Titulaire : ALARY Jean-Luc.
- Communauté de communes Isle Dronne et Belle (1 membre) :
Titulaire : MILLARET Francis.

ABSENTS EXCUSÉS :

Titulaires : BANCAL Fatiha, BIDAUD Yannick, CELERIER Mélanie, DELMARES Frédéric, DUCENE Philippe, DUCROCQ Corinne, LACOSTE Marie-Laure LAFON-GAUTHIER Patricia, LANDAIS Anémone, PEIRO Germinal, SUDREAU Jean-Louis, ROUILLER Rozenn, TEILLAC Christian, VARAILLAS Marie-Claude, WILLIAMS Anthony.

Suppléants : ANGLARD Régine, BETAILLE Jérôme, BEZAC-GONTHIER Catherine, BOUCAUD Christelle, BOURRA Francine, COURAULT Martine, DELTEIL Pascal, DORANGE Michelle, FAURE Claudine, HYVOZ Isabelle, LABARTHE Cécile, LAGOUBIE Fabienne, LAJUGIE Michel, LAMONERIE Bruno, LE MAO Daniel, LONGUEVILLE-PATEYAS Sylvie, LUMELLO Cécile, MARSAC Jacques, MASSOUBRE-MAREILAUD Cécile, , NOYER Jean-Luc, PERPEROT Philippe, PIEDFERT Guy, PRADIER Serge, ROLLAND Yannick,, SAUTREAU Jean-Michel, SECRESTAT Benoît, VILLENEUVE Agnès.

À L'UNANIMITÉ

Pour : 20

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Non-participation(s) : 0

Vu l'arrêté préfectoral du 5 juillet 2019 portant création du Syndicat Mixte Ouvert de Logement Social,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Ouvert de Logement Social,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,



LE COMITÉ SYNDICAL

REPARTIT la contribution de chaque membre du SMOLS, conformément à l'article 7 des statuts, ainsi qu'il suit :

Département de la Dordogne	14.000 €
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	9.000 €
Communauté d'Agglomération Bergeracoise	2.000 €
Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord	1.000 €
Communauté de communes Isle Double Landais	1.000 €
Communauté de communes du Pays de Fénelon	1.000 €
Communauté de communes Isle Loue Auvézère en Périgord	1.000 €
Communauté de communes du Périgord Ribéracois	1.000 €
Communauté de communes Dronne et Belle	1.000 €
TOTAL	31.000 €

INSCRIT en recettes de fonctionnement des crédits à hauteur de 31.000 €.

INSCRIT en dépenses de fonctionnement des crédits à hauteur de 31.000 €.

VOTE le budget primitif 2023 équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 31.000 € et réparti comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
	ARTICLE	MONTANT
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE	15.900 €
62878	REMBOURSEMENT DE FRAIS A DES TIERS	15.100 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		31.000 €
RECETTES		
7473	PARTICIPATION DEPARTEMENT	14.000 €
74758	PARTICIPATION AUTRES GROUPEMENTS	17.000 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		31.000 €

Le Président du SMOLS



Germinal PEIRO